

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 30 mars 2016

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme PROKOFIEFF, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme LAMAISON

EXCUSES :

Madame GUERE

Madame SARLANDIE

Monsieur GHILLAIN

Madame SAINT GENEZ

Monsieur FOURCAUD

Monsieur BADEZ

procuration à Eric FABRE

procuration à Philippe ROUZE

procuration à Monique DARDAUD

procuration à Monsieur CHAIGNE

procuration à Madame ARDOUREL

procuration à Madame LAMAISON



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :
 - D'encaisser et d'inscrire au compte « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2015, l'indemnité fixée à la somme de 754,58 € par la SMACL suite aux dommages électriques ayant eu lieu le 19/07/2015 dans le bâtiment de la Ludothèque
 - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels Espace Citoyens Premium EFO pour un montant de 2954,46 €HT
 - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels Theatre Info Systeme avec la Société TIS pour un montant de 1581,72 €HT
 - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation du progiciel « Crescendo contrat de maintenance » pour un montant de 1971,15 €HT
 - De céder à titre onéreux à Christelle PORETTI le véhicule R5 immatriculé 5795 KV 33 pour un montant de 250 €
 - De céder à titre onéreux à Magalie TREMOULET le véhicule R5 immatriculé 5920 KF 33 pour un montant de 250 €

Sur l'adoption du procès-verbal du 10 février dernier, avez-vous des remarques à formuler ?

VOTE : UNANIMITE

N° 10/16 – SCHEMA DE MUTUALISATION - ADOPTION DU PERIMETRE DE MUTUALISATION – DECISION - AUTORISATION

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Jean-Claude CONTE : Madame le Maire, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En Février 2015 les élus Front de Gauche se sont exprimés sur le Schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole et nous avons voté contre.

En effet, cette mutualisation est guidée par l'unique volonté de réaliser un maximum d'économies en supprimant progressivement des postes dans les étages de la fonction publique avec pour conséquence la diminution du service public.

Même si aujourd'hui, il s'agit d'étudier la possibilité de mutualiser seulement les missions et tâches de 3 de nos agents, nous constatons à la lecture de cette délibération que nous ne connaissons pas les localisations de leurs lieux d'affectation, de travail et pas davantage sur les futures missions.

Nous constatons aussi que les archives, ne sont pas rattachées à Bordeaux Métropole mais à la Mairie de Bordeaux. Quelles en sont les raisons ?

Pour les trois domaines prévus, nous verrons en fin d'année, lorsque l'étude sera terminée, que les agents auront tous les éléments leur permettant une décision mûrement réfléchie, que le contrat d'engagement aura été négocié et les coûts et impacts des transferts connus, il sera alors temps de donner notre avis définitif.

Pour le moment, nous tenons à nous abstenir.

Madame le Maire : L'objectif à moyen et long terme est de faire des économies.

Aujourd'hui on constate que la mutualisation et les transferts de compétence vont plutôt amener à des recrutements au sein de la métropole plutôt qu'à des suppressions de postes. Je vous avais dit qu'il allait falloir qu'on se donne à peu près 10 ans pour digérer la mutualisation, vu le rythme auquel on démarre, nous sommes bien parti pour.

Sur les lieux d'affectation et conditions de travail des agents, il est normal qu'aujourd'hui on n'ai pas plus d'éléments que ça puisque les agents devraient connaître leur pré-affectation en juin et à l'automne l'endroit où ils seront positionnés. C'est seulement après, et s'ils acceptent, que ces transferts se feront. Aujourd'hui il n'y a pas de crainte particulière de ces agents, nous en avons discuté avec eux, ils ont d'ailleurs pour la plupart rencontré les services de la Métropole pour rentrer un peu plus dans le détail de leurs missions. Ca a été le cas des archives, les services sont venus voir comment cela fonctionnait chez nous, cela a été le cas également pour l'informatique. Tout cela se met en place et va se dérouler sur les semaines à venir.

Monsieur CHAIGNE : Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous allez vers cette mutualisation sur la pointe des pieds !

En effet :

- Sur les huit fonctions « support » mutualisables, seule une, la fonction « Numérique et systèmes d'information » l'est en totalité. Une seconde, la fonction « Affaires juridiques – Archives » ne l'est que très partiellement avec les archives.
- Sur les 6 domaines opérationnels mutualisables, un seul « Animation économique et emploi » est mutualisé à minima car elle ne concerne que la partie ASD (Aéronautique, Spatial, Défense)

En tout état de cause, c'est un premier pas qui va dans le bon sens !

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette délibération qui concerne la métropole pour aborder un sujet métropolitain. Je veux parler des transports en commun et plus particulièrement du tramway et pour être tout à fait précis, de l'extension de la ligne D.

Je voudrais savoir, et je vous pose la question Madame le Maire : avez-vous déjà renvoyé l'ascenseur à votre collègue de Saint Médard en Jalles en autorisant la transformation de la piste cyclable en voie ferrée pour le passage du tramway ?

Nous vous posons cette question car sur le journal Sud Ouest de samedi dernier, dans

l'article « Le riverain du projet de Tram D » il est écrit : « l'ancienne piste Cyclable » ce qui laisse supposer que ce n'est déjà plus une piste cyclable...

Il est vrai, que si le rédacteur de cet article a aussi bien vérifié cette information que celle qui concerne l'opposition, qui se résume, selon lui à celle des Républicains, elle ne s'avère peut être pas tout à fait exacte ! Nous restons, bien entendu, totalement ouverts à une présentation, à la presse, des élus de notre groupe, ce qui pourrait permettre de diffuser des informations fondées. Ah ! Quand l'information se fait volontiers désinformation pour rajouter de la confusion.

Dans une récente déclaration, Monsieur Mangon, évoque à son aise le « devoir d'amitié et de bienveillance ». Nous sommes étonnés de constater que nous, nous semblons mériter cette faveur qu'à la condition où nous nous rangeons à la position de nos voisins St Médardais. Il est dommageable pour le débat que lorsqu'une majorité et une opposition font front commun autour d'un projet, que celui-ci devienne soupçonneux et source de propos diffamants. De notre point de vue, il y a plutôt, dans ces positions, l'idée saine que le discernement et l'honnêteté ne nous sont pas des valeurs étrangères.

Madame le Maire : Je partage en tout point de vue votre déclaration Monsieur CHAIGNE . Moi la première, j'ai failli m'étouffer avec mon café quand j'ai lu le tire-bouchon samedi matin. J'ai trouvé ça lamentable et sur le fond et sur la forme et je vous confirme que je n'ai jamais renvoyé l'ascenseur à personne, je serai peut être amenée à le faire si c'est pour de bonnes raisons. C'est une expression qui a été utilisée par un autre Maire dans cette assemblée mais vous y étiez je crois. Et non, pour moi la piste cyclable existe toujours ! Je pense que le stylo du journaliste a dû fourcher, il devait penser à l'ancienne voie ferrée et du coup il a écrit l'ancienne piste cyclable. A ma connaissance, elle est toujours là, vous êtes bien placé pour nous le dire, et si elle était amenée à disparaître vous nous tiendrez au courant. Je trouve clairement regrettable les prises de position de la commune d'à côté. J'ai proposé qu'on se remette autour de la table avec Saint Médard en Jalles et la Métropole pour retravailler sur ce projet, j'attends toujours qu'ils me répondent.

VOTE : Majorité Municipale : 18 VOIX POUR
+ 4 Abstentions(P. ROUZE, R. SARLANDIE, E. VASQUEZ, J-C. CONTE)
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR

N° 11/16 - RESTRUCTURATION DE LA PISCINE D'EYSINES – PROGRAMME –
ENVELOPPE : DÉCISION – AUTORISATION
Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : En tout état de cause, option ou pas option, le montant qui restera à la charge des deux communes sera de 2 millions pour Eysines et 1 million pour le Haillan, c'est le socle qu'on ne dépassera pas.

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Pour la petite histoire, à Eysines, l'opposition n'a pas voté le projet de piscine, encore un sujet sur lequel on fait l'unanimité. On défraie la chronique au Haillan.

Eric FABRE : On peut se réjouir que 2 communes voisines aient osé aller sur cette construction. Il y a tellement de manque de piscines en Gironde et peu de communes se lancent, je suis assez fier de porter ces délibérations.

Monsieur CHAIGNE : A la décharge de ces communes, les frais de fonctionnement d'une piscine sont tellement élevés qu'on peut s'interroger. On sait que c'est un besoin nécessaire mais quand on regarde les frais de fonctionnement, si on a des finances un peu en difficulté, ce n'est peut être pas un des premiers investissements à faire.

Jean-Michel BOUSQUET : Dans le contexte actuel, il ne faut pas oublier qu'avec la proximité de l'océan mais aussi la présence de nombreuses piscines sur la commune, le risque de noyade est d'autant plus augmenté et on est au-delà du caractère d'apprentissage, du caractère formateur, il y a aussi un caractère de sécurité non négligeable dans l'apprentissage de la natation pour les enfants. L'actualité l'a démontré il y a quelques années, de façon tragique, à Eysines.

N°12/16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE HAILLAN – BASKET-BALL

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Excellents résultats qui portent loin les couleurs du Haillan

VOTE : UNANIMITE

N°13/16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE HAILLAN – ATHLETISME SANTE LOISIRS

Rapporteur : Eric FABRE

Monsieur CHAIGNE : Juste une petite remarque. Sur la délibération précédente nous comprenons bien le caractère exceptionnel. Sur les 10 km du Haillan c'est une subvention exceptionnelle qu'on verse tous les ans !

Eric FABRE : J'ai essayé de le préciser en disant qu'on était vraiment dans une situation exceptionnelle. Quand on a le tiers des sponsors qui s'en vont parce qu'un des organisateurs a quitté l'équipe et qu'ils venaient pour cette personne là, l'association se retrouve sans ces rentrées de financement publicitaire. Je ne doute pas que l'année prochaine ils auront retrouvé des sponsors. On ne pouvait pas ne pas soutenir cette manifestation et prendre le risque qu'elle n'ait pas lieu.

Monsieur CHAIGNE : Pour cette année, nous validons le caractère exceptionnel.

VOTE : UNANIMITE

N° 14/16 – PARTENARIAT ENTRE L'ALSH MATERNEL ET LE TISSU ASSOCIATIF

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N°15/16 – PARTENARIAT ENTRE LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES ET LE TISSU ASSOCIATIF

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N°16/16 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Sur la convention, il est marqué « prêt aux particuliers ». Nous sommes sollicités parfois par des Haillannais pour des mariages ou autre. On ne prête que pour des vins d'honneur mais comme nos salles sont occupées pratiquement tout le temps, cela arrive rarement.

Monsieur CHAIGNE : Qu'est-ce qui change exactement dans le dépôt de garantie ?

Madame le Maire : Il n'y avait pas de dépôt de garantie. On ajoute un dépôt de garantie qui n'existait pas. Comme on a eu parfois quelques mésaventures sur du prêt de salles que l'on retrouvaient pas toujours très propres ou parfois un peu détériorées, on essaye de responsabiliser les associations pour qu'elles fassent un effort. Lorsque l'on doit mettre du personnel à disposition pour nettoyer une salle, cela a un coût pour la commune.

VOTE : UNANIMITE

N° 17/16 CONVENTION POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC DE SENTIERS PRIVES POUR LA PROMENADE

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame LAMAISON : Nous avons fait des remarques en commission. Le report du vote de cette délibération a permis d'intégrer explicitement la gratuité de ce droit de passage mais aussi ce que devient cette convention lors de la cession d'une parcelle à un nouveau propriétaire. Même si vous nous aviez précisé en commission que cette disposition était induite, ensuite vous l'avez fait évoluer. Il nous semblait nécessaire de l'exprimer sans ambiguïté. Du coup nous considérons que ce report était nécessaire et utile.

Madame le Maire : Je tiens à préciser aussi que le travail qui a été mené sur ces sentiers et notamment le petit guide qui va être conçu et qui va être distribué a été un travail de partenariat notamment avec l'association Généalogie et Histoire car ils sont dépositaires d'une bonne partie de la mémoire de la commune. Ca a permis d'alimenter ce guide à la fois sur des éléments patrimoniaux mais aussi sur des éléments relevant de tout ce qui est environnemental. Ce devrait être un guide intéressant dans lequel les plus jeunes et même les plus anciens découvriront des choses intéressantes.

VOTE : UNANIMITE

N°18/16 –BORDEAUX TECHNOWEST – CONVENTION - APPROBATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : Lors du conseil municipal du 16/12/15 nous avons déjà voté deux subventions pour Bordeaux Technowest : une pour la mission locale et une pour le PLIE. Vous nous expliquez que celle présentée aujourd'hui parait en augmentation par rapport à quoi, je ne sais pas, par la nécessité faite à l'association de rembourser à la commune la mise à disposition d'un agent municipal. Compte-tenu de la précision du montant de la subvention : 57 005 € vous avez dû faire des calculs savants pour arriver à ce chiffre. Dans ces conditions, nous aimerions savoir quel est le montant réel qui concerne le remboursement de l'agent et quel montant représente la subvention et comment cela s'articule par rapport aux deux autres.

Madame le Maire : En fait ce sont des choses différentes. Ce que nous avons voté lors du Conseil Municipal du mois de décembre, ce n'est pas l'association Bordeaux Technowest, c'est l'ADSI Bordeaux Technowest. C'est « confusant », comme on dit, car ils portent le même nom, mais ce sont bien deux structures complètement différentes puisque l'ADSI a comme mission de réintégrer dans l'emploi des gens qui en sont très éloignés et le périmètre d'intervention n'est pas sur les mêmes communes. C'est l'ADSI qui gère le dispositif du PLIE. Là on parle de l'association qui s'occupe du développement économique. Du coup vous faites 57005 € moins 11752 € ce qui fait que le salaire chargé tout compris c'est 42 253 €

La SPL Bordeaux Aeroparc a comme mission l'aménagement économique. Or avec la modification des statuts de la Fabrique Métropolitaine, à qui Bordeaux Métropole a confié des missions d'aménagement économique sur l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport, du coup la SPL n'a plus à remplir ce rôle. En revanche, l'association Bordeaux Technowest, elle, nous aide, pour la réindustrialisation non pas dans le sens de l'aménagement mais en tant que apporteur de prospects potentiels qui pourraient venir occuper le site de Thalès puisque Thalès aura quitté prochainement les lieux.

Monique DARDAUD : En fait la SPL est plus une interface immobilière. Elle s'occupe essentiellement des terrains du foncier qui peuvent être utilisés en économie par les villes, je vais en parler dans la délibération suivante.

Jean-Michel BOUSQUET : Sur le plan strictement comptable, comparé au budget de

l'année dernière, il y aura un réajustement qui sera fait au BS en dépenses et en recettes du montant de 42 000 €, qui comptablement n'a pas d'impact sur le budget de la Ville.

VOTE : UNANIMITE

N° 19/16 – SPL BORDEAUX AEROPARC – CONVENTION - APPROBATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Comme c'est la Fabrique Métropolitaine qui a récupéré une grande partie des missions d'aménagement économique sur l'OIM Bordeaux Aéroport, on pourrait se poser la question de savoir à quoi sert la SPL ? La SPL gère un certain nombre de bâtiments puisqu'ils ont des entreprises qui sortent de couveuses ou de pépinières et qui sont locataires de ces bâtiments. Il y a donc toute une partie de gestion de ces bâtiments qui reste à charge de la SPL

VOTE : UNANIMITE

N° 20/16/ AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX (ENSAPBx), CELINE DOMENGIE (ARTISTE) ET LA VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Il s'agit d'une modification pédagogique interne à l'école.

VOTE : UNANIMITE

N° 21/16 – TRANSFERT DE PROPRIETE A TITRE GRATUIT DE L'AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE DE JALLEPONT AU PROFIT DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N°22/16 - FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2016– DÉCISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Dans certaines communes à côté, cela a augmenté de manière assez significative, donc on tient bon, on tient nos engagements et on espère que ça va continuer comme ça au moins pour les 4 années à venir. On sait que c'est déjà très difficile pour un certain nombre de nos concitoyens. Ne pas avoir recours à l'augmentation de ces taux, même si les bases augmentent un peu, cela permet d'éviter de les essorer complètement en ces temps difficiles.

Jean-Michel BOUSQUET : Je voulais juste insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un élément conjoncturel haillanais mais bien du travail de fond réalisé pour la maîtrise de nos dépenses.

VOTE : UNANIMITE

N°23/16 CREANCES ETEINTES – RETABLISSEMENT PERSONNEL AVEC EFFACEMENT DES DETTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 24/16 - REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN.

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Je tiens à préciser que nous faisons un petit effort, somme toute bien normal, sur cette prime annuelle. Un petit coup de pouce d'un peu plus d'1%. Je sais que c'est un sujet qui tient à cœur de Monsieur CHAIGNE, en particulier la prime des assistantes maternelles. Sachez que nous en avons discuté avec les organisations représentatives du personnel et que de toutes façons la Loi va nous obliger à faire une mise à plat globale du régime indemnitaire. A cette occasion, nous nous réinterrogerons sur les différences qu'il peut y avoir au niveau de ces indemnités ; Je vous rappelle néanmoins que nous rencontrons très régulièrement les assistantes maternelles à ce sujet et qu'elles n'ont pas de demande particulière. Elles avaient d'autres demandes sur lesquelles nous avons d'ailleurs des avancées significatives, notamment sur les jours de carence. Ce sera l'occasion d'ici la fin de l'année 2016 de pouvoir retravailler tout le régime indemnitaire de l'ensemble du personnel.

Monsieur CHAIGNE : Nous nous abstiendrons en attendant la mise à plat.

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N°25/16 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE

L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF «LA SOURCE » au Haillan
Rapporteur : Daniel DUCLOS

N°26/16 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TERRITORIAL

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Madame le Maire : On va peut être proposer de grouper les deux délibérations sachant qu'il y en a une qui n'avait pas été vue en commission mais il s'agit de 2 agents qui sont mis à disposition du Centre Social et lorsqu'on a vérifié, on s'est rendu compte qu'il aurait fallu qu'on passe cette mise à disposition à ce Conseil puisque le prochain conseil aura lieu le 18 mai et on aurait dépassé la date. Si ça ne pose pas de problème, nous proposons de voir ces deux délibérations ensemble.

Monsieur CHAIGNE : La délibération baptisée « 26 » ne figure pas sur l'ordre du jour qui nous a été transmis dans un premier temps. Elle figure sur l'ordre du jour qui a été déposé sur table. Est-elle légale ? Je suis allé voir un document de l'association des Maires qui dit que l'ordre du jour est la liste, qui doit être complète, des questions sur lesquelles le Conseil Municipal devra délibérer.

Jean-Michel BOUSQUET : Juridiquement, nous avons le droit d'examiner une délibération déposée sur table le jour du Conseil, ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité juridique si nous en sommes tous d'accord.

Madame le Maire : Pour le coup, elle n'a pas été déposée sur table puisque vous l'avez reçu avec l'envoi du Conseil mais effectivement la feuille qui annonce l'ordre du jour ne fait pas mention de cette délibération. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons le faire, dans le cas contraire cela mettrait en difficulté l'agent en question, sachant que c'est une délibération routinière que nous passons tous les ans.

Monsieur CHAIGNE : Nous en sommes d'accord

Madame le Maire : Merci pour l'agent

Monsieur MEYRE : Monsieur BOUSQUET a raison, on a le droit de la voter.

Daniel DUCLOS : Lecture des délibérations

VOTE : UNANIMITE

N°27/16 -- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Nous avons été très content de créer ces deux postes d'assistantes maternelles car avec les départs à la retraite, lorsqu'on perd une assistante maternelle, ce sont 2 ou 3 places que l'on peut perdre et bien évidemment on a les attentes des familles pour faire

garder leurs jeunes enfants. Si idéalement on pouvait en trouver encore une ou deux, on ne serait pas fâché. Donc, nous lançons un appel à candidature, s'il y a des volontaires parmi vous pour garder des petits...

VOTE : UNANIMITE

N°28/16 - DELIBERATION AUTORISANT LA MISE EN OEUVRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENTS EDUCATIFS POUR LES AGENTS SAISONNIERS INTERVENANT AU SEIN DES ALSH

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Madame le Maire : C'est un dispositif que nous avons mis en œuvre lors d'une délibération précédente et qui a donné toute satisfaction et pour une fois, c'est une disposition qui ne coûte pas plus cher à la collectivité mais qui permet de mieux rémunérer les agents.

VOTE : UNANIMITE

N°29/16 – RÉGIE PUBLICITAIRE ET VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL

Rapporteur : Nathalie FRANCOIS

Nathalie François : Lecture de la délibération

Monsieur MEYRE : Sur un ordre de prix, par rapport aux encarts publicitaires, un mag rapporte à peu près combien et combien coûte un mag ?

Madame le Maire : Je ne me souviens plus du prix du mag mais nous avons changé de prestataire et le prix a bien baissé. Je n'ai pas les chiffres en tête mais on pourra vous les communiquer

Monsieur MEYRE : C'est juste à titre informatif.

Madame le Maire : On vous dira. Je sais que sur le magazine qui vient de sortir les recettes publicitaires ont été plus faibles car justement on venait de changer de prestataire donc il fallait que ce nouveau prestataire prenne ses marques. Par rapport aux magazines municipaux précédents, nous faisons une économie relativement substantielle par rapport à ce qu'on payait précédemment.

Monsieur MEYRE : C'est un choix communal car il y a des communes qui n'ont pas d'encarts publicitaires, d'autres en ont

Madame le Maire : Ca nous semblait nécessaire car ça permet de faire baisser le coût incontestablement . Toutefois nous mettons de la publicité avec beaucoup de modération. Parfois, quand on lit certains magazines municipaux, on a dû mal à distinguer la publicité de l'information. Nous sommes donc resté sur quelque chose de relativement modéré. On n'en

met pas non plus sur l'agenda culturel mais on n'exclut pas, en développant des partenariats, d'avoir un peu de communication publicitaire dessus.

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Avant qu'on se quitte, vous avez dû trouver sur vos tables ce petit document qui est notre premier bilan intermédiaire de mandat qui sera diffusé à la population dans les semaines à venir. Je vous remercie et on vous attend tous déguisés pour Animasia samedi.

Nicole SAVIGNAC
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan